

J'aimerais qu'il soit un peu question de l'Ouest canadien. Le ministre a-t-il été invité à présider l'inauguration officielle du nouvel aéroport desservant le Sud du Manitoba et subventionné par le ministère des Transports? Le ministre a-t-il accepté l'invitation, et annoncera-t-il au cours de la cérémonie le rétablissement du service aérien régional de classe A, pour que cette belle installation serve à quelque chose?

M. l'Orateur: Je doute que la question soit recevable. Le député comprendra qu'il n'est pas tout à fait réglementaire de demander au ministre s'il a été invité à assister à une manifestation publique et s'il compte s'y rendre. Le député d'Oxford pourrait sans doute poser une question que la présidence jugerait recevable.

L'hon. M. Dinsdale: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais reformuler ma question afin qu'elle soit conforme au Règlement. Le ministre des Transports compte-t-il prendre langue avec son collègue, le ministre des Approvisionnements et des Services, au sujet de l'intérêt que présenterait la restauration d'un service de catégorie A?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette nouvelle question, ou cette question nouvellement formulée, ressemble à une instance. Le député pourrait peut-être jeter un regard sur les bancs d'en face afin de s'assurer si le ministre donne suite à sa proposition.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—L'ENCOMBREMENT DE LA CIRCULATION SUR LES VOIES D'ACCÈS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, puisqu'il semble que ce soit aujourd'hui la journée du ministre des Transports, pour ainsi dire, je voudrais, moi aussi, lui poser une question. A-t-il des projets, ou est-il actuellement en mesure de nous les annoncer, en vue d'atténuer la gravité du problème posé par le trafic de plus en plus intense à l'aéroport international de Toronto? Je songe notamment aux véhicules qui transportent les passagers se rendant à l'aéroport ou en venant. Le ministre pourrait-il, par la même occasion, répondre à une question sur laquelle il avait commencé à prendre position voici un an environ, et qui avait trait à l'utilisation de la Gendarmerie royale pour la réglementation de la circulation et à son remplacement par un corps de commissaires ou quelque chose de ce genre?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à différentes parties de cette question. J'aimerais bien mieux répondre à celle qu'a posée le député de Brandon-Souris. Le problème à Toronto, comme le sait le député, vient de notre désir de donner une chance aux chauffeurs de taxi de Toronto en leur permettant de charger des passagers à direction de l'aéroport. Nous étudions toute la question du stationnement et de la réglementation générale de la circulation dans cette zone. Je crois qu'il y aurait lieu de modifier le système de direction de la circulation comme l'a proposé le député, pour améliorer la situation.

[L'hon. M. Dinsdale.]

LES PÉNITENCIERS

PRINCE ALBERT—LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINS GARDIENS DURANT LEUR PÉRIODE DE SUSPENSION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier au solliciteur général une question au sujet de l'émeute qui s'est produite au pénitencier de Prince Albert. Le ministre m'a informé alors qu'on ne pouvait rendre public le rapport sur l'enquête. Est-il exact que l'enquête a été établie qu'il n'y avait pas eu négligence de la part des gardiens ou surveillants? S'il en est ainsi, le gouvernement a-t-il l'intention, maintenant que les gardiens suspendus ont été rétablis dans leurs fonctions, de leur verser une indemnité pour la rémunération perdue pendant leur suspension?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, six agents de correction ont été suspendus à la suite de l'enquête, parce que celle-ci révélait des circonstances où ces agents avaient été, à tout le moins, négligents.

Le ministère a l'intention d'être très strict dans l'application des règlements internes dans les prisons, parce que ceux qui y sont responsables de l'ordre doivent être les premiers à donner l'exemple aux détenus.

C'est dans ce sens-là que nous avons appliqué des sanctions. Comme je l'ai mentionné hier, un grief a été soulevé par un des agents de correction. C'est le seul; il est encore à l'étude et nous allons en continuer l'étude dans le cours normal des choses.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il s'agit de savoir si les six qui ont été suspendus seront dédommagés pour la période de leur suspension?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Nécessairement non, monsieur le président. Lorsqu'ils ont été suspendus, c'était sans paie.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, pourquoi le gouvernement ne dévoile-t-il pas la nature et le détail du rapport où, sauf erreur, on tient Ottawa responsable?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, ce n'était peut-être pas la pratique, dans le passé, de suspendre des agents de correction, mais ce le sera désormais. Toutefois, ce sera fait dans un esprit de justice, mais aussi dans le respect de l'ordre.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais on a dissimulé les faits.

* * *

LA CONSOMMATION

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'ÉCART ENTRE LES PRIX DU PORC

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au minis-